LEGICOOP - Financement des associations

Catégorie
Travaux et auditions
Date de publication
Publiée le 17/01/2024
Saisine liée :
Quels modèles de financement du monde associatif pour consolider sa place ?
Sous-titre
Cabinet d'avocats dédié aux acteurs de l'économie sociale et solidaire
Chapeau

> Etre une association d'intérêt général, ça veut dire avoir des dirigeants qui sont bénévoles.

Emmanuel SADORGE, avocat associé co-fondateur de **LEGICOOP**, Cabinet d'avocats dédié aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (*associations, coopératives, fondations, sociétés relevant du champ de l'ESS, etc.*) et aux entreprises engagées et Simon CHAPUIS-BREYTON, avocat associé co-fondateur de LEGICOOP

Corps

Auditionnés par la Commission Économie et finances du CESE dans le cadre de la saisine d'initiative : "Quels modèles de financement du monde associatif pour consolider sa place ?".

Tags :

- associations
- financement
- modèle économique

© - copyright CESE - Mai 2024